

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation – encadrement éducatif (MEEF EE)

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 27/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales, éducation

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention *Encadrement éducatif* comporte deux parcours :

- le parcours *Conseiller principal d'éducation* (CPE), qui s'effectue en deux années ;
- le parcours *Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap* (A-SH), proposé uniquement en seconde année de master, au sein des trois mentions *Premier degré*, *Second degré* et *Encadrement éducatif*.

La formation s'adresse aux étudiants qui souhaitent devenir conseillers principaux d'éducation dans un établissement scolaire du second degré, en collège ou en lycée et se déroule à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'Académie de Limoges.

Analyse

Objectifs
<p>La mention forme au métier de conseiller principal d'éducation dans un établissement scolaire du second degré, en collège ou lycée. En tant que formation professionnelle, elle cherche à faire un lien constant entre les apprentissages disciplinaires et didactiques.</p> <p>Elle vise à fournir aux étudiants des compétences générales de niveau master (compétences de rédaction, d'analyse, de synthèse, la capacité à argumenter, à interroger son propre savoir), des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ainsi que des compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (organisation des conditions de vie des élèves tant sur le plan de la sécurité et de la logistique que sur celui du respect des règles de vie et de droit, management d'un service de vie scolaire et du travail en équipe, connaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire, de ses dispositifs, de ses outils, notamment le projet d'établissement, le suivi des élèves, de manière pédagogique et éducative, tant sur le plan de l'éducation à la citoyenneté que de l'orientation et de la prévention).</p>
Organisation
<p>La mention <i>Encadrement éducatif</i> comporte deux parcours : le parcours <i>Conseiller principal d'éducation</i> (CPE), qui s'effectue en deux années et le parcours <i>Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap</i> (A-SH), proposé uniquement en seconde année de master qui est aussi offerte au sein des mentions <i>Premier degré</i> et <i>Second degré</i>. Elle se divise en deux années : la première année de master (M1) est dédiée à la préparation au concours de CPE alors que la seconde année (M2) est consacrée soit à une nouvelle préparation au concours ou au développement de la professionnalité des fonctionnaires stagiaires. Soucieuse de faire le lien constant entre théorie et pratique, elle permet aux étudiants d'occuper un poste d'assistant d'éducation à mi-temps en établissement, expérience indispensable pour devenir CPE.</p>

Les enseignements du tronc commun sont mutualisés avec la préparation à l'enseignement des premier et second degrés, ce qui est positif car cela permet une rencontre et des échanges entre étudiants de différentes mentions, ainsi que le développement d'une culture commune. Or, le dossier soulève le problème de la redondance entre les cours de tronc commun et les cours de la mention, ainsi qu'un décalage de niveau et d'attentes entre les étudiants du 1^{er} et du 2nd degré et ceux de l'encadrement éducatif.

On peut s'interroger sur l'intégration d'un second parcours *Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap* (A-SH) en seconde année de master au sein des mentions *Encadrement éducatif* mais également *Premier degré* et *Second degré*. En effet, le dossier ne nous fournit aucune information claire sur l'articulation entre ces trois différents M1 et le M2. Quel est le statut des étudiants ayant été reçus au concours du 2nd degré ou de CPE s'ils se spécialisent dans cette nouvelle voie ? N'auront-ils pas certaines lacunes par rapport aux étudiants ayant préparé le concours du 1^{er} degré ? En effet, il semblerait qu'une certaine maîtrise didactique et pédagogique enseignée dans le parcours 1^{er} degré soit indispensable pour appréhender des contenus de formation en rapport avec l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap. Pour ces raisons, le parcours A-SH pourrait être placé dans la mention *Pratiques et ingénierie de formation*, déjà existante à l'ESPE de Limoges.

Positionnement dans l'environnement

La formation se déroule essentiellement à l'ESPE de l'académie de Limoges et se distingue par une articulation étroite entre l'immersion en milieu professionnel et la formation universitaire. De nombreux partenariats avec différents acteurs issus de l'Education Nationale ainsi que l'association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (AROEVEN) sont mis en place.

Au niveau interne, la formation propose une collaboration avec le département de sciences de l'éducation de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et le laboratoire de sociologie GRESCO (Groupe de recherches et d'études sur les sociétés contemporaines), or sa finalité étant avant tout l'insertion professionnelle, elle entretient peu de liens avec les écoles doctorales.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est très variée et vise à intégrer les formateurs de l'ESPE aux différents acteurs de l'alternance intégrative. La moitié se compose de professionnels, permettant d'ancrer la formation dans la réalité du terrain. Néanmoins, ces intervenants étant souvent accaparés par leurs obligations professionnelles, ils sont parfois peu disponibles pour la formation. On peut également regretter l'absence de Professeur des Universités pour encadrer les enseignements ou la recherche.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

La formation est de plus en plus attractive, étant passée de neuf étudiants en 2011 à 37 en 2015-2016, cependant cette dernière souffre d'un taux d'abandon assez important à cause d'une grande méconnaissance de son contenu et de ses exigences. Néanmoins, le taux de réussite au concours est assez élevé malgré sa difficulté au niveau national, s'élevant à 19,4 % et 19,3 % en 2013-2014 et 2014-2015 pour un taux national ne dépassant pas les 13 %.

De par les compétences acquises, les étudiants qui ne réussissent pas le concours peuvent s'insérer dans le secteur public, le travail social (animation, éducation spécialisée), l'encadrement administratif, les métiers de la police et des douanes, ou dans le secteur privé, par exemple dans l'encadrement de structures de loisirs (camping). Enfin, il est regrettable que le faible ancrage de la recherche dans la formation ne permette aucune poursuite d'études en doctorat.

Place de la recherche

Dans le cadre d'un master professionnalisant, la recherche est nécessairement articulée avec la pratique, permettant de véritablement former des professionnels réflexifs, capables de s'adapter à l'évolution de leur professionnalité. Dans la liste des compétences que les futurs CPE doivent acquérir, la formation met en avant le besoin de maîtriser les « techniques du diagnostic » et les « méthodes de la recherche-action », appliquées lors de la mise en œuvre de « projets, d'actions, et de démarches qui doivent s'articuler à des diagnostics bien établis, basés sur des données objectivées », d'où l'importance de ce volet recherche dans la formation.

En M1, l'unité d'enseignement (UE) de recherche permet de préparer les étudiants à l'épreuve de mise en situation professionnelle au concours, en M2 elle est liée au stage. Cependant, les étudiants de M2 fonctionnaires-stagiaires semblent être peu investis dans la recherche et davantage préoccupés par la réalité du terrain.

Si les enseignants-chercheurs appartenant au GRESCO (Groupe de recherches et d'études sur les Sociétés Contemporaines) et FRED (Francophonie, Education et Diversité), laboratoires de sciences de l'éducation semblent investis dans la formation, en faisant travailler les étudiants sur des thématiques choisies, on peut néanmoins déplorer l'absence de laboratoires et d'écoles doctorales adossés à l'ESPE, ainsi que l'absence de Professeur des Universités dans l'équipe.

Place de la professionnalisation
<p>Dans le cadre de ce master professionnalisant, la formation est équilibrée entre théorie et pratique. L'originalité de l'ESPE de Limoges est d'offrir à ses étudiants une alternance formation/stage dès le M1, afin qu'ils soient au plus tôt confrontés à la réalité du terrain sur la longue durée, alternance particulièrement propice au développement d'une professionnalité réflexive et construite.</p>
Place des projets et des stages
<p>La formation permet aux étudiants d'acquérir une expérience d'Assistant d'Education par un stage filé en alternance qui semble indispensable pour préparer leur future carrière de CPE. A celui-ci s'ajoutent de nombreux stages en établissement : stage d'observation et de pratique accompagnée en M1 et en M2 « préparation concours », stage en alternance pour les M2 fonctionnaires stagiaires, dont les objectifs sont clairement explicités et différenciés du semestre 1 au semestre 4. Le bon déroulement de cette partie professionnelle est assuré par un fort investissement des tuteurs qui connaissent bien les attentes de l'ESPE et les besoins des étudiants.</p>
Place de l'international
<p>Le placement du concours entre mars et juillet, les stages filés et le statut de fonctionnaire stagiaire en deuxième année rendent quasiment impossible la mobilité des étudiants de ce master, problème qui semble récurrent dans l'ensemble des formations professionnalisantes à l'échelle nationale. A contrario, des échanges ERASMUS permettent à des étudiants étrangers d'être accueillis dans la formation mais le dossier ne fournit aucune indication sur le nombre ou la fréquence.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le master recrute essentiellement des étudiants venant des licences FLSH (Faculté des Lettres et des Sciences Humaines) et FDSE (Faculté de Droit et des Sciences Economiques) mais également des étudiants en reprise d'études. Afin de pallier le taux d'abandon jugé trop important en début de première année, la formation exerce un réel travail d'information en amont. En effet, nombreux sont les étudiants qui méconnaissent le contenu et les exigences de cette formation. Ainsi, un contact téléphonique avec chaque postulant est prévu avant de finaliser l'inscription, permettant ainsi une meilleure prise en charge. On pourrait peut-être envisager, comme cela se fait pour d'autres mentions, une option ou un parcours de préprofessionnalisation en licence.</p> <p>Une certaine prise de conscience quant à la diversité des profils d'étudiants a également été nécessaire (qu'il s'agisse des jeunes licenciés peu expérimentés ou des assistants d'éducation qui bénéficient de leur expérience mais doivent se remettre à niveau). De même, des dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place, comme un atelier d'expression écrite pour aider les étudiants dans leur préparation au concours.</p> <p>En cas d'échecs répétés au concours, les étudiants peuvent se réorienter vers les autres formations de l'ESPE. En revanche, les passerelles vers les autres concours hors éducation nationale sont restreintes, point qu'il serait bon de développer. Nous ne disposons malheureusement d'aucune information sur les réorientations des étudiants de la mention.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'enseignement en présentiel est la modalité la plus largement utilisée. La mention est accessible par VAP ou VAE mais cela reste marginal. En revanche, nous regrettons l'absence de précision apportée sur les dispositifs pour étudiants ayant des contraintes particulières.</p> <p>Si le numérique occupe une place importante dans la formation avec la mise en place de cours de culture numérique liés à la préparation de la certification informatique et internet niveau 2 - enseignant (C2i2e), le comité regrette l'absence de réflexion quant à la spécificité de l'usage du numérique pour les CPE.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants s'effectue sous forme de contrôle continu et s'équilibre entre les épreuves disciplinaires destinées à évaluer les savoirs scientifiques des étudiants, et les épreuves professionnalisantes constituant des mises en situation utiles au développement de leur réflexivité professionnelle. Dans l'optique de développer une culture commune, il est très apprécié que les enseignements transversaux puissent faire l'objet d'évaluations collectives entre étudiants de différents parcours, visant à mettre les étudiants dans une situation professionnelle reproduisant un travail en équipe pluridisciplinaire.</p>

Suivi de l'acquisition de compétences
Les étudiants sont informés très tôt des compétences qu'ils doivent acquérir et sont acteurs de leur apprentissage par la mise en place de différents outils de suivi : un portfolio numérique permettant la validation progressive du C2i2e sur les deux années du master ; des rapports de visite élaborés par rapport au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ; un parcours personnalisé de professionnalisation pour les étudiants de M2 fonctionnaires stagiaires, basé sur ce même référentiel de compétences. On regrette cependant l'absence du supplément au diplôme dans le dossier fourni.
Suivi des diplômés
Le suivi des étudiants se fait par l'Observatoire du Pôle Formation et Insertion Professionnelle et le Carrefour des étudiants en partenariat avec Pôle Emploi. Cependant, nous pouvons regretter qu'aucune conclusion ne soit tirée de ces enquêtes. De même, il serait souhaitable de mettre en place un meilleur suivi des diplômés en renforçant les liens avec les anciens étudiants.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par semestre (en janvier et en juin). Sa composition est variée et bien équilibrée entre le responsable du parcours, des enseignants en poste à l'Université de Limoges, des praticiens formateurs, des étudiants représentant les M1, les M2 préparation concours et les M2 fonctionnaires stagiaires, un représentant des corps d'inspection et d'un chef d'établissement. L'Université de Limoges a également mis en place un système de questionnement auprès des étudiants sur le ressenti et leur satisfaction des conditions d'accueil, de l'organisation de la formation, du stage, de l'équipe pédagogique qui reçoit de 25 à 38 % de réponses. Les principaux problèmes évoqués concernent d'une part l'information sur la mobilité internationale, jugée insuffisante par la quasi-totalité des étudiants, d'autre part la recherche, dont la dimension professionnalisante est mal identifiée. Malgré la rénovation des concours, les étudiants expriment leur difficulté à concilier la préparation du concours et la dimension professionnelle de la formation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation attractive malgré son effectif réduit permettant de veiller à la réussite de chacun.
- Un fort ancrage de la formation dans la réalité du terrain avec un souci constant d'encadrer les étudiants (depuis l'information sur la formation en amont, à un encadrement à forte dimension professionnelle, et une volonté de suivre les étudiants en cas d'échec.)
- Un bon taux de réussite au concours par rapport au niveau national.

Points faibles :

- Les efforts quant à l'insertion de la recherche dans la formation (en intégrant des questionnements dans les épreuves liant théorie et pratique) sont amoindris par le faible ancrage des structures liées à la recherche (absence de Professeur des Universités dans l'équipe, absence de laboratoire de recherche implanté à l'ESPE).
- Place du parcours du AS-H dans la formation.

Avis global et recommandations :

Ce master est une formation à taille humaine, attractive au niveau local, attentive à la réussite de ses étudiants. La place de la recherche pourrait néanmoins y être développée. En outre, le parcours A-SH pourrait être placé dans la mention *Pratiques et ingénierie de formation*, déjà existante à l'ESPE de Limoges.

Observations de l'établissement

Limoges, le 17 mai 2017

Alain CELERIER,
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département
d'Evaluation des Formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS



Affaire suivie par
Virginie Lefebvre
Directrice des Etudes
Tél. 05.55.14.92.81
virginie.lefebvre@unilim.fr

et Pascale TORRE
Vice-présidente CFVU
pascale.torre@unilim.fr

Réf :PFIP/DE/ML/1165

OBJET :

**Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation du Master MEEF
Encadrement éducatif**

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Les recommandations constructives formulées seront prises en compte afin d'affiner et d'améliorer ce diplôme.

Nous souhaitons apporter plusieurs remarques factuelles à ce rapport, observations que vous trouverez en page n°2.

Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Alain CELERIER



Référence : Master MEEF Encadrement éducatif

Remarques factuelles sur le rapport d'évaluation du HCERES

Liste page à page (du rapport d'évaluation)

Avis global et recommandations : « le parcours A-SH pourrait être placé dans la mention Pratiques et ingénierie de formation, déjà existante à l'ESPE de Limoges. »

Réponse : Le parcours A-SH, rebaptisé ADI (Accompagnement de Dynamique Inclusive), sera intégré à la mention Pratiques et ingénierie de formation dès l'année universitaire 2017-2018.